ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 43571

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur les propositions exprimees par la FDSEA de la Moselle afin de compenser les pertes causees par la crise de la viande bovine. L'effondrement des cours du jeune bovin, de l'ordre de - 24 % par rapport a 1994, annee de reference, se traduit par une perte de 2 000 francs pour un animal de 400 kilos. Cette perte a ete partiellement compensee grace a une majoration de 300 francs de la prime aux bovins males et une aide directe de 500 francs, auxquelles il convient de greffer la baisse du prix d'achat du broutard de l'ordre de 500 francs. En depit de ces compensations, la perte residuelle s'eleve encore a 700 francs, soit la totalite du resultat economique. C'est pourquoi la FDSEA de la Moselle souhaite que soit reconduit l'acompte de la prime au bovin male au taux majore de 80 % avec un paiement des la mi-octobre. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaitre son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

La crise liee a l'ESB a engendre des pertes tres importantes pour le revenu des eleveurs de bovins. Afin de venir en aide a toute une filiere fortement destabilisee par la baisse importante de la consommation et la tres forte reduction des exportations sur les pays tiers, le Gouvernement a mis en oeuvre toutes les ressources de la reglementation et de la negociation. Des mesures ont ete prises au niveau communautaire et national pour assurer le soutien du revenu des eleveurs et le soutien du marche. En juillet dernier, le conseil des ministres de l'agriculture a decide de consacrer 850 millions d'ecus a l'augmentation des deux primes a l'elevage, la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et la prime speciale au bovin male. En outre, une prime exceptionnelle a ete octroyee aux bovins males non primes. Avec pres d'un quart de ces credits, soit 1,4 milliard de francs, la France a ete le principal beneficiaire de cette mesure exceptionnelle. Elle a, de plus, complete le dispositif par un effort national de 600 millions de francs, repartis au niveau departemental, en etroite concertation avec la profession agricole. Dans ce cadre, le departement de la Moselle a recu une dotation de 7,472 millions de francs. En outre, suite a l'intervention de la France au conseil des ministres du 16 septembre, les administrations nationales ont ete autorisees a anticiper au 1er octobre le versement de ces primes animales normalement prevu a partir du mois de novembre, anticipation effectuee au titre du budget communautaire 1996. Cette mesure exceptionnelle a contribue a soulager la tresorerie des eleveurs mise a mal par la mevente et la depreciation des animaux d'elevage. Concernant le soutien au marche, l'intervention publique a ete ouverte en urgence des le mois d'avril et dans des conditions derogatoires afin d'y donner acces aux animaux les plus lourds, normalement exclus du champ de ces operations. Par ailleurs, un mecanisme d'intervention adapte aux animaux maigres (broutards) a ete mis en place des le 30 aout, soit au tout debut de la campagne de commercialisation. Ce filet de securite a permis a la campagne de commercialisation de se derouler normalement, au moins en volume. Enfin, les restitutions a l'exportation ont ete relevees pour tous les produits bovins, ce qui a permis de forts degagements pendant l'ete et une operation de stockage prive de viande de veau a ete mise en place d'avril a juillet. Par ailleurs, fin octobre, lors du conseil agriculture, la France a reussi a obtenir une seconde revalorisation exceptionnelle du soutien au revenu des eleveurs de bovins. Ainsi, un

montant global de 500 millions d'ecus a ete reparti entre les Etats membres pour permettre la mise en oeuvre de mesures additionnelles. A nouveau, avec pres d'un quart des credits communautaires mobilises, la France beneficie le plus largement de ce soutien complementaire, soit pres de 770 millions de francs. En outre, le Gouvernement a complete cet effort par une aide nationale supplementaire permettant de porter a un milliard de francs le soutien exceptionnel consenti a l'elevage francais toujours durement touche cet automne par la crise qui perdure. Au titre de ces aides financieres complementaires, le departement de la Moselle a ete dote de 9,816 millions de francs.

Données clés

Auteur : M. Jacquat Denis
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43571
Rubrique : Elevage
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5236
Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1332